

Comment se déroule le vote ?

Pour voter, il faut :

- Aller à la Mairie, le jour des élections
- Prendre un bulletin de vote et une enveloppe
- Te rendre dans l'isoloir et cocher pour les candidats de ton choix
- Présenter ta carte d'électeur et attendre l'accord pour mettre l'enveloppe dans l'urne
- Faire tamponner ta carte d'électeur
- Signer la liste d'émargement en face de ton nom

Mémento

Dépôt des candidatures au plus tard :

Vendredi 1 avril

Inscription liste électorale au plus tard :

Vendredi 1 avril

Campagne électorale :

lundi 9 mai au vendredi 20 mai

Jour des élections :

Vendredi 20 mai
de 16h45 à 19h30

Renseignements :

Virginie SAMBA
02.99.69.31.75
animateurs@lameziere.fr

Conseil Municipal Enfants



Deviens acteur de ta commune.



A quoi ça sert un CME ?

- Apprendre aux enfants à faire partie d'un groupe (écoute, respect...)
- Valoriser leurs idées.
- Engager les enfants à exercer leur rôle de futur citoyen.
- Permettre aux enfants d'exprimer leurs besoins/ des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié.
- Analyser des propositions et/ou situations.
- Prendre des responsabilités

Qui peut être élu ?

Il faut :

- Résider à La Mézière
- Être élèves en classe de CE2 au CM2 des Écoles Pierre Jakès Hélias et Saint Martin de La Mézière

Candidat, Electeur c'est quoi ?

Les élections sont organisées tous les deux ans.

Être candidat, c'est :

- Faire une déclaration de candidature qui doit être signée par tes parents
- Avoir des idées
- Réaliser une campagne électorale et défendre sa candidature
- Rédiger une profession de foi qui sera affiché à l'école
- Tenir la permanence du bureau de vote

Être électeur, c'est :

- Être élève en classe de CE2 au CM2 dans les écoles primaires de La Mézière
- S'inscrire sur la liste électorale
- Venir voter le jour des élections

Quels sont mes devoirs de conseiller ?

- Les jeunes élus le seront pour un mandat de 2 ans avec une réunion tous les 2 mois voire tous les mois d'une heure maximum
- Penser que le mandat de conseiller municipal enfant demande du temps, de l'écoute et le respect des différences
- Assister aux réunions de façon assidus et m'investir dans les projets travaillés

Que se passe-t-il une fois élu ?

- Une fois élus des groupes de travail sont organisés lors de la première réunion plénière.
- Ces réunions de travail te permettront d'élaborer des projets avec l'aide d'une animatrice et des élus qui seront là pour t'accompagner.
- Les projets choisis et travaillés par groupe seront mis en forme, soumis au vote des autres conseillers enfants et ensuite présentés au Maire et au Conseil Municipal Adulte.

